



Assurance maisons suite deces donataire

Par **marseillan**, le **26/04/2016** à **12:13**

Une donation partage a ete faite en juillet 2002 mon frere une maison et de l argent et moi une autre maison

Papa decede en 2010 et maman en avril 2016

mon frere n voulant s occuper de rien n etant pas venu aux obseques car il n voyait plus maman depuis 5 ans

j ai donc distribue l acte de deces a tous les organismesu pas de problemes sauf au GAN assurances pour les maisons

ils ont bien voulu radier la mienne car j avais deja assure ma maison depuis longtemps mais ils ont voulu avoir l acte de donation partage

mais pour mon frere non

il faut que ce soit lui qui passe radie son assurance et le GAN de me preciser que si il y a un cambriolage ou le feu c ewt l asdurance de maman qui paiera. mais elle est decedee le 09/04/2016 et di mon frere ne va pas au GAN c est la succession qui paiera donc moi en partie. j pensais sue le deces arretait l assurance. que puis je faire?